



Le canard du fleuve



BULLETIN PÉRIODIQUE D'INFORMATION

www.emeraudedesrives-phase1.ca

Vol. 11 -

No 7

Juillet 2023

Heures d'ouverture du bureau

Veuillez noter qu'à compter du **12 juillet 2023**, les heures d'ouverture du bureau seront les **mercredis et jeudis matin de 9 heures à midi**.

Vous pourrez en tout temps nous envoyer vos demandes par courriel ou les déposer dans la boîte près des ascenseurs et nous communiquerons avec vous dans les plus brefs délais.

Nous serons disponible en tout temps pour toute urgence, vous pourrez nous contacter au numéro de **téléphone 514 561-9499**

Peinture garage B

M. Richard Martel a proposé lors de la réunion du 4 juillet de peindre le garage B à l'aide de bénévoles. Si vous voulez participer, veuillez entrer en contact avec lui au 514 894-7984

Peinture de la salle de rangement

M. Paul O'Connor a proposé de peindre la salle de rangement du 15 au 19 juillet. Il est donc nécessaire de sortir avant le 12 juillet tous les items qui vous appartiennent et que vous désirez conserver et de les transférer temporairement dans le garage B-64 qui est le garage adjacent à la salle de rangement. Après le 12 juillet, tous les items qui ne seront pas sortis de la salle seront disposés. Le garage est disponible dès maintenant pour sortir vos items.

Ascenseurs

Suite au bris de la génératrice de l'ascenseur B, il a été demandé de devancer les travaux. Les travaux débuteront le 17 juillet et se poursuivront pour environ 10 semaines. Soyez patients.

Animaux- Respect des règlements.

Malgré le fait que nous avons fait parvenir le règlement concernant les animaux, des copropriétaires continuent de venir faire faire les besoins de leurs chiens sur le gazon devant l'immeuble. Nous continuons d'avoir des plaintes à ce sujet. Veuillez donc noter que des amendes seront désormais données aux copropriétaires qui n'acceptent pas de se conformer au règlement 6.1.9: **Aucun oiseau ou animal domestique ou autres ne peut être laissé ou gardé sur les parties communes aussi bien intérieures qu'extérieures et incluant les ascenseurs, les couloirs et le garage. L'animal doit être porté par son propriétaire ou son gardien. Il est interdit de laisser un animal domestique faire ses besoins sur le terrain ou la pelouse de l'immeuble. Le propriétaire d'un animal domestique est responsable des dommages que l'animal cause aux parties communes.**

Détecteurs de fuite d'eau

Lors de la réunion du 4 juillet, il a été précisé que nous n'avons pas le pouvoir d'obliger les copropriétaires à installer un système de détecteurs de fuite d'eau et ce tant et aussi longtemps que l'assurance ne nous obligera pas de le faire. Nous continuons et continuerons à avoir des sinistres. La gestion de ces derniers et l'obligation pour le syndicat d'en assumer les coûts devient très onéreuse. Nous avons obtenu plusieurs soumissions que nous vous rendrons disponible sur demande. Nous vous encourageons donc à faire installer un système et en nous donnant votre nom, nous pourrions créer des groupes pour les installations.

Bornes de recharge

Nous vous ferons parvenir un sondage à ce sujet. Veuillez le compléter et nous le retourner dans la boîte située à côté des ascenseurs.

Mise à jour des fichiers pour les personnes ayant besoin d'assistance lors d'une alarme.

Veuillez compléter la section du document envoyé et nous le remettre afin que nous puissions mettre à jour cette liste qui doit être disponible pour les pompiers dans le cas d'un sinistre.

Déménagement et travaux de rénovations

Nous sommes à préparer un guide pour les copropriétaires. Veuillez entre temps vous rappeler que pour tout déménagement ou travaux, le CA doit être informé afin que nous puissions installer les toiles dans l'ascenseur. Les travaux doivent aussi être autorisés par le CA. Les copropriétaires doivent superviser les déménageurs ou entrepreneurs et devront être tenu responsable pour tous les dommages que ces derniers causeront dans notre immeuble.

Activités sociales

Si vous êtes intéressé à organiser des activités, communiquez avec nous.

Résumé de la réunion du 4 juillet 2023

- Une présentation a été faite par Hydro Solution concernant les détecteurs de fuite d'eau.
- La gestion du syndicat demeurera pour l'instant sous seing privé.
- Suite à l'inspection des toitures, constatation de l'état des boîtes de fleurs et possibilité d'infiltration dans la structure, il est confirmé que les boîtes seront retirées. Les toitures seront inspectées par un spécialiste et nous espérons que des réparations mineures pourront retarder le remplacement de ces 2 toitures.
- Pour des raisons de sécurité, 4 caméras de surveillance demeureront disponibles pour visionnement par les copropriétaires sur le poste 940. Pour toutes les autres caméras incluant ces 4 dernières, le visionnement ne sera permis qu'aux membres du CA. Les enregistrements des caméras demeureront disponibles pour une période d'un mois. Dans le cas où il sera nécessaire de refaire un visionnement suite à un méfait ou un vol, les enregistrements pourront être remis aux policiers. Les responsables des caméras et des enregistrements seront M. Pouliot et Mme Faille.
- Un moratoire est levé pour les bornes de recharge. Nous devons faire analyser les travaux déjà effectués afin de vérifier que notre structure de bâtiment n'a pas été affecté par les trous faits à travers le plancher pour passer les fils de raccordement et déterminer où passeront les prochains fils de façon sécuritaire. Ce moratoire devra rapidement être levé.
- M. Gilles Bissonnette a été élu vice président du CA et Madame Nancy Ferguson secrétaire du bureau d'assemblée.

Remerciement

Nos concierges Denis et Anne désire vous remercier pour l'accueil chaleureux que vous leur avez faits. Nous désirons aussi à notre tour les remercier pour leur dévouement.

PS: N'oubliez pas de déposer le sondage dans la boîte de l'administration près des ascenseurs au plus tard mercredi le 12 juillet 2023.